

A.R.I.A INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Place Saint François,
06300 NICE
943 670 125 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 5 juin,
A 11 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur LISANDRU VAUTIER, demeurant 6 Rue Clémenceau, 20260 CALVI,

Associé Unique de la société A.R.I.A INVESTISSEMENTS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur LISANDRU VAUTIER, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de :

- La réception, la garde, la gestion, la consigne temporaire ou longue durée de bagages, valises, sacs, colis ou objets personnels
- La mise à disposition de consignes automatiques ou surveillées
- L'exploitation de plateformes physiques ou numériques dédiées à la gestion de bagages

Et en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet :

- Vente de glace, crêpes, gaufres, beignets, pâtisseries
- Vente de boissons
- Petite restauration

- La réception, la garde, la gestion, la consigne temporaire ou longue durée de bagages, valises, sacs, colis ou objets personnels
- La mise à disposition de consignes automatiques ou surveillées
- L'exploitation de plateformes physiques ou numériques dédiées à la gestion de bagages

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
LISANDRU VAUTIER

Signé par Lisandru Vautier
Le 06/06/2025

ID: tx_qrA2zbMdwrK8

Signed with
Universign